GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 28.09.2021	Heure	Numéro 21.202	Département(s) DSDC
	Annule et remplace			

Auteur(s): Commission des finances

Lié à (facultatif):
ad 20.029

Titre : Création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte

Contenu:

Le Conseil d'État est prié de mettre en place une plateforme sécurisée afin de recueillir et traiter les déclarations de particuliers ou d'employé-e-s de l'État portant sur des soupçons d'irrégularités au sein des autorités, de l'administration cantonale et des entités paraétatiques ou subventionnées par les pouvoirs publics.

Cette plateforme devra être gérée par une instance qui dispose de l'indépendance nécessaire vis-à-vis des autorités et de l'administration. L'accent sera mis sur la protection des informateurs. La législation devra être adaptée en conséquence, notamment la loi sur le statut de la fonction publique (LSt).

Développement :

La Confédération a mis en place une plateforme pour les lanceurs d'alerte depuis 2014. Le nombre d'annonces est passé de 61 (2014) à 484 (2020), cette dernière année étant particulièrement intense à cause des annonces liées aux mesures Covid-19. Un certain nombre de ces annonces aboutissent à des dénonciations pénales, d'autres participent aux processus d'amélioration et de contrôle interne.

Plusieurs cantons sont également sur le point de mettre en place de telles structures. Celles-ci permettent de centraliser les annonces tout en les traitant de manière neutre et anonyme.

Dans le cadre du contre-projet direct à l'initiative « Pour la création d'une Cour des comptes », la commission des finances considère qu'il est essentiel de renforcer la confiance de la population dans l'administration et les autorités en dotant l'État d'outils efficaces. Une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte permettra à celles et ceux qui soupçonnent des irrégularités d'en faire part en toute confidentialité à un service qui protègera leur anonymat, vérifiera les faits et prendra les mesures adéquates dans chaque cas. Elle offrira également au personnel de l'administration la possibilité de révéler des dysfonctionnements en coordonnant son action avec le groupe de confiance.

Le Contrôle cantonal des finances, réformé selon le contre-projet direct à l'initiative sur la Cour des comptes, sera un bon candidat pour remplir cette fonction, dispenser des conseils et auditer les unités mises en cause.

La législation devra préciser les conditions amenant à déposer légitimement une déclaration au service et les procédures de traitement à appliquer.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire :							
Sandra Menoud, présidente de la commission							
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :					